

COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE
Séance du 1^{er} octobre 2019

Délibération
n° CFVU 2019 – 24

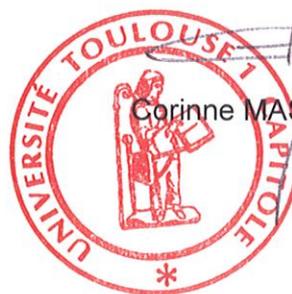
portant avis sur le renouvellement de l'accord de coopération de double-diplôme
entre l'Université Toulouse 1 Capitole (Ecole Européenne de Droit) et University
College Dublin

Vu le code de l'éducation pris notamment en son article L712-6-1 ;

Article unique

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire, après en avoir délibéré, donne un avis favorable au renouvellement de l'accord de coopération de double diplôme entre l'Université Toulouse 1 Capitole (Ecole Européenne de Droit) et University College Dublin concernant la délivrance d'un double diplôme : *Bachelor in Civil Law* en droit anglais délivré par University College Dublin et un master 1 en droit délivré par l'Université Toulouse 1 Capitole, dont la version en français est annexée à la présente délibération.

La Présidente de la Commission de la Formation
et de la Vie Universitaire,



Corinne MASCALA



**CONVENTION DE DOUBLE DIPLÔME
ENTRE
UNIVERSITY COLLEGE DUBLIN (UCD), NATIONAL UNIVERSITY OF IRELAND, IRLANDE
ET
L'UNIVERSITÉ TOULOUSE 1 CAPITOLE, FRANCE**

concernant le renouvellement de l'accord pour une coopération culturelle et scientifique entre l'École européenne de droit de l'Université Toulouse 1 – Capitole, et University College Dublin, université nationale d'Irlande, Dublin.

Il a été convenu entre les soussignés

Université Toulouse 1 – Capitole, située 2 rue du Doyen Gabriel Marty, 31000 Toulouse, France, N° SIRET : 193 113 826 00013, N° APE : 8542Z, représentée par sa présidente, Corinne MASCALA

et

University College Dublin, National University of Ireland, Dublin agissant pour le compte de sa faculté de droit Sutherland, Belfield, Dublin 4, Irlande, représentée par son président, Andrew DEEKS,

ce qui suit :

Article 1 – Les deux Universités mettront en place un cursus de double diplôme en droit menant à un diplôme de droit français et de droit de la Common law équivalent d'une part à une première année de master français (Master 1 en Droit ou Master 1) de l'Université Toulouse 1 – Capitole et d'autre part au BCL (Bachelor de Droit Civil) de University College Dublin. Les dispositions pratiques et le programme d'enseignement détaillé seront joints en annexe après approbation des deux universités.

Article 2 – La durée normale pour l'obtention de ce double diplôme sera de quatre années. Il est envisagé que le nombre d'étudiants concernés par ce programme soit de 5 pour chaque université. Les étudiants de l'Université de Toulouse 1 – Capitole passeront les deux premières années de ce programme dans leur université d'origine – l'Université de Toulouse 1 – Capitole et les deux années suivantes à l'University College Dublin. Les étudiants de University College Dublin passeront les deux premières années de ce programme dans leur université d'origine - University College Dublin et les deux années suivantes à l'Université de Toulouse 1 – Capitole.

Article 3 – Une commission commune constituée d'un coordinateur académique et d'un coordinateur administratif pour chaque institution sera chargée de l'organisation de ce double diplôme. Elle sera constituée de représentants de l'Université Toulouse 1 – Capitole et de University College Dublin.

Article 4 – Les candidats admis à suivre ce double diplôme seront sélectionnés par leur université d'origine. En Irlande, la sélection se fera sur la base des critères d'admission aux programmes de droit de UCD. En France, la sélection sera faite à l'entrée en Licence 1.

Article 5 – Les étudiants sélectionnés en Irlande devront payer leurs droits d'inscription à University College Dublin, leur université d'origine, pour chacune des quatre années du diplôme. Les étudiants sélectionnés en France devront payer leurs droits d'inscription à l'Université Toulouse 1 Capitole, leur université d'origine, pour chacune des quatre années du diplôme. Durant les deux années passées hors de leur université d'origine chez l'université partenaire, les étudiants seront considérés comme des étudiants exonérés de frais d'inscription.

Les étudiants doivent s'assurer du maintien et de la continuité de leurs droits relatifs à la couverture sociale dans leur pays d'origine et doivent également s'acquitter, le cas échéant, de tous frais requis par l'université d'accueil pour garantir cette couverture. Les étudiants du cursus de double diplôme bénéficieront de tous les services offerts par les deux universités pendant la durée de leurs études.

Article 6 – Durant leurs années d'études à la faculté de droit Sutherland de University College Dublin, les étudiants seront soumis aux statuts et règlements de University College Dublin.

Durant leurs années d'études à l'Université Toulouse 1 – Capitole, les étudiants seront sous l'autorité de l'Université Toulouse 1 – Capitole ; Ils seront soumis aux statuts et règlements de cette Université.

Durant leurs deux années de mobilité, les étudiants restent soumis aux statuts et règlements de leur université d'origine.

Article 7 – Chaque Université accepte que la réussite aux examens correspondant aux enseignements reçus dans le cadre de ce diplôme dans l'université partenaire est indispensable à l'obtention du double diplôme, à savoir, le Master 1 en droit de l'Université Toulouse 1 – Capitole et le BCL de University College Dublin.

Article 8 –

- a. Les étudiants de University College Dublin qui auront réussi les examens de la troisième année d'études à l'Université Toulouse 1 – Capitole obtiendront la Licence en Droit de l'Université Toulouse 1 – Capitole. Ceux qui auront réussi les examens de la quatrième année obtiendront le Master 1 en Droit de l'Université Toulouse 1 – Capitole et le BCL de University College Dublin.
- b. Les étudiants de University College Dublin qui auront échoué aux examens de la troisième année d'études à l'Université Toulouse 1 – Capitole pourront soit se réinscrire l'année suivante, soit transférer leur dossier, en accord avec la réglementation de University College Dublin, en année finale du BCL avec droit français, s'ils ont obtenu le nombre d'ECTS suffisant. Les étudiants qui échouent à leur quatrième année à l'Université Toulouse 1 redoubleront dans cette même université sous réserve que le redoublement soit autorisé par la commission.

Article 9 –

- a. Les étudiants de l'Université Toulouse 1 – Capitole suivront un programme d'études lors de leur première et deuxième année mis en place par cette université. Les étudiants ayant réussi leurs examens obtiendront la première année de Licence

à l'issue de la première année, et la deuxième année de licence à l'issue de la deuxième année. S'ils valident leurs deux années à Dublin, ils obtiendront le BCL de University College Dublin et le Master 1 en droit délivrée par l'Université Toulouse 1 – Capitole.

- b. Les étudiants en échec pendant leur troisième année à University College Dublin auront la possibilité soit de passer des rattrapages conformément à la réglementation de UCD, soit d'effectuer la troisième année de licence à l'Université Toulouse 1 – Capitole conformément à la réglementation de cette université. Les étudiants en échec durant leur quatrième année à University College Dublin seront soumis aux règles de rattrapage de cette université.

Article 10 – Tous les éléments concernant les matières enseignées dans le cadre de ce double diplôme et les procédures d'examen feront l'objet d'une annexe à cet accord. Toute proposition de changement devra être approuvée par les autorités compétentes de chaque université partenaire avant d'être appliquée.

Article 11 – La commission commune du double diplôme supervisera les conditions générales de mise en œuvre du programme, la conformité des programmes enseignés tels qu'ils ont été définis, le bon déroulement des examens et les conditions d'études offertes aux étudiants des deux universités. En particulier, elle s'assurera que des dispositions appropriées sont prises dans les deux institutions pour que des contacts suffisants soient établis entre les étudiants et le corps enseignant.

Article 12 – Cet accord prendra effet à la date de sa signature par les deux parties pour une durée de cinq ans. Il peut être prolongé à l'issue de cette période par un accord écrit. L'une ou l'autre des parties peut y mettre fin si elle informe l'autre partie, avant le 30 septembre, qu'elle souhaite mettre fin au programme pour l'année universitaire suivante. Cette année universitaire sera opérationnelle et l'accord prendra fin l'année universitaire suivante. Dans tous les cas, les étudiants déjà inscrits dans le programme seront autorisés à en faire partie jusqu'à son achèvement.

Les quatre originaux de cet accord, deux en français et deux en anglais, font également foi.

Toulouse, le _____
Signature :

Dublin, le _____
Signature :

Corinne MASCALA
President
University Toulouse 1 Capitole

Prof Andrew J Deeks
President
University College Dublin

Annexe pédagogique :

Programme de cours et déroulement du parcours pour le double diplôme
 Licence-Master 1 / BCL
 Université Toulouse 1 Capitole / University College Dublin (UCD)

→ Pour les étudiants d'UT1 :

1^{ère} année : les étudiants suivent les cours de la 1^{ère} année de la *Licence Droit français-Droit anglo-saxon* à UT1

1 ^{er} semestre		2 ^e semestre	
Cours	Crédits (ECTS)	Cours	Crédits (ECTS)
UE 1 - Introduction au droit privé	3	UE 1 - Droit civil	3
UE 2 - Introduction au droit public	3	UE 2 - Droit constitutionnel	3
UE 3 - Institutions Internationales	3	UE 3 - Institutions européennes	3
UE 4 – Historical introduction du French and English Law (en anglais)	2	UE 4 – Government and politics of Common Law countries (en anglais)	2
UE 5 - International Criminal Law (en anglais)	2	UE 5 – Comparative law: introduction to legal systems of Common Law countries	2
UE 6 - Introduction to common law (en anglais)	4	UE 6 – English Criminal Law and procedure (en anglais)	2
UE 7 – Introduction au droit privé (TD)	3	UE 7 – Droit civil (TD)	3
UE 8 - Introduction au droit public (TD)	3	UE 8 – Droit constitutionnel (TD)	3
UE 9 – Institutions internationales (TD)	3	UE 9 – Institutions européennes (TD)	3
UE 10 - Introduction to common law (en anglais) (TD)	2	UE 10 – Government and politics of Common Law countries (TD)	2
UE 11 - Langue vivante 2 (espagnol, italien ou allemand)	2	UE 11 – Comparative law: introduction to legal systems of Common Law countries (TD)	2
		UE 12 – Langue vivante 2 (espagnol, italien ou allemand)	2
TOTAL	30	TOTAL	30

2^{ème} année : les étudiants suivent les cours de la 2^{ème} année de la *Licence Droit français-Droit anglo-saxon* à UT1

1 ^{er} semestre		2 ^{ème} semestre	
Cours	Crédits (ECTS)	Cours	Crédits (ECTS)
UE 1 – Droit civil 1	6	UE 1 – Droit civil 2	6
UE 2 – Droit administratif 1	6	UE 2 – Droit administratif 2	6
UE 3 – Droit pénal	6	UE 3 – Droit des Affaires 2	6
UE 4 – Anglo-saxon jurisprudence (en anglais)	3	UE 4 - Anglo-saxon jurisprudence (en anglais)	3
UE 5 – Le Royaume-Uni et l'Europe (en anglais)	2	UE 5 – Initiation au droit des finances publiques	2
UE 6 – Droit anglais : Contract Law (en anglais)	5	UE 6 – Droit anglais : Law of Tort (1ère partie) / Law of Trusts (2ème partie) - (en anglais)	5
UE 7 - Langue vivante 2 (espagnol, italien ou allemand)	2	UE 7 – Langue vivante 2 (espagnol, italien ou allemand)	2
TOTAL	30	TOTAL	30

3^{ème} année : les étudiants suivent la première partie des cours du *Bachelor in Civil Law (BCL)* à UCD

1 ^{er} semestre		2 ^{ème} semestre	
Cours	Crédits (ECTS)	Cours	Crédits (ECTS)
LAW10050 - Constitutional Frameworks	5	LAW10060 - Constitutional Rights	5
LAW10190 - Negligence and Related Matters	5	LAW10200 - Nominated Torts	5
LAW10340 – Contract : Formation	5	LAW10350 - Contract : Vitiating Factors	5
LAW20330 - EU Constitutional Law	5	LAW20340 - EU Economic Law	5

LAW20370 - Property Law I	5	LAW20380 - Property Law II	5
LAW20390 - Criminal Liability	5	LAW20400 - Criminal Offences & Defences	5
TOTAL	30	TOTAL	30

4^{ème} année : les étudiants suivent la deuxième partie des cours du *Bachelor in Civil Law (BCL)* à UCD

1^{er} semestre		2^{ème} semestre	
Cours	Crédits (ECTS)	Cours	Crédits (ECTS)
LAW20090 - Company Law I	5	LAW20170 - Company Law II	5
LAW20370 - Property Law I	5	LAW20380 - Property Law II	5
LAW20390 - Criminal Liability	5	LAW20400 - Criminal Offences & Defences	5
LAW30060 - Equity	5	LAW30230 - Law of Trusts	5
LAW30240 - Administrative Law Doctrine	5	LAW30290 - Administrative Law : Remedies	5
Option 1	5	Option 2	5
TOTAL	30	TOTAL	30

→ Pour les étudiants de UCD :

1^{ère} année : les étudiants suivent les cours de la 1^{ère} année du *Bachelor in Civil Law (BCL) Law with French Law* à UCD

1 ^{er} semestre		2 ^{ème} semestre	
Cours	Crédits (ECTS)	Cours	Crédits (ECTS)
FR10060 - French Grammar & Comprehension	5	FR10090 - Reading French Drama & Poetry	5
LAW10050 - Constitutional Frameworks	5	LAW10060 - Constitutional Rights	5
LAW10190 - Negligence and Related Matters	5	LAW10200 - Nominate Torts	5
LAW10300 - French Public Law 1	5	LAW10350 - Contract : Vitiating Factors	5
LAW10340 - Contract: Formation	5	LAW20340 - EU Economic Law	5
LAW20330 - EU Constitutional Law	5	LAW10360 - Intro to Irish Legal System (AUDIT)	-
LAW10420 - Legal and Professional Skills (AUDIT)	-	LAW10430 - French Private Law 1	5
TOTAL	30	TOTAL	30

2^{ème} année : les étudiants suivent les cours de la 2^{ème} année du *Bachelor in Civil Law (BCL) Law with French Law* à UCD

1 ^{er} semestre		2 ^{ème} semestre	
Cours	Crédits (ECTS)	Cours	Crédits (ECTS)
FR10060 - French Grammar & Comprehension	5	FR10090 - Reading French Drama & Poetry	5
LAW10050 - Constitutional Frameworks	5	LAW10060 - Constitutional Rights	5
LAW10190 - Negligence and Related Matters	5	LAW10200 - Nominate Torts	5

LAW10300 - French Public Law 1	5	LAW10350 - Contract : Vitiating Factors	5
LAW10340 - Contract: Formation	5	LAW20340 - EU Economic Law	5
LAW20330 - EU Constitutional Law	5	LAW10360 - Intro to Irish Legal System (AUDIT)	-
LAW10420 - Legal and Professional Skills (AUDIT)	-	LAW10430 - French Private Law 1	5
TOTAL	30	TOTAL	30

3^{ème} année : les étudiants suivent les cours de la 3^{ème} année de la *Licence de Droit* à UT1

1 ^{er} semestre		2 ^{ème} semestre (parcours au choix)			
		Parcours Droit Public		Parcours Droit Privé	
Cours – 2 cours à TD au choix	Crédits (ECTS)	Cours - 2 cours à TD au choix	Crédits (ECTS)	Cours - 2 cours à TD au choix	Crédits (ECTS)
UE 1 – Droit civil	6 avec TD OU 4 sans TD	UE 1 – Droit International 1	6 avec TD OU 4 sans TD	UE1 – Droit civil 1 (Droit patrimonial de la famille)	6 avec TD OU 4 sans TD
UE 2 – Droit administratif des biens	6 avec TD OU 4 sans TD	UE 2 – Contentieux administratif	6 avec TD OU 4 sans TD	UE 2 – Droit des groupements et des sociétés 2	6 avec TD OU 4 sans TD
UE 3 – Droit du travail 1	6 avec TD OU 4 sans TD	UE 3 – Droit public des affaires	6 avec TD OU 4 sans TD	UE 3 – Droit du travail 2	6 avec TD OU 4 sans TD
UE 4 – Droit européen matériel	6 avec TD OU 4 sans TD	UE 4 – Droit des libertés fondamentales 2	6 avec TD OU 4 sans TD	UE 4 – Droit civil 2 (régime des obligations et de la preuve)	6 avec TD OU 4 sans TD
UE 5 – Droit des groupements et des sociétés	6 avec TD OU 4 sans TD	UE 5 – Droit international 2	6 avec TD OU 4 sans TD	UE 5 - Droit judiciaire privé	6 avec TD OU 4 sans TD

UE 6 – Droit des libertés fondamentales 1	6 avec TD OU 4 sans TD	UE 6 – Une option parmi : Histoire du Droit public / Histoire des idées politiques / une matière du parcours privé	4	UE 6 – Une option parmi : Histoire du droit privé / Histoire des idées politiques / une matière du parcours public	4
UE 7 – Langue vivante au choix (allemand, espagnol, italien)	2	UE 7 – Langue vivante au choix (allemand, espagnol, italien)	2	UE 7 – Langue vivante au choix (allemand, espagnol, italien)	2
TOTAL	30	TOTAL	30	TOTAL	30

4^{ème} année : les étudiants suivent, au choix, les cours du **Master 1 Droit International et Droit Européen** ou du **Master 1 Droit des Affaires**

Master 1 Droit des Affaires

1 ^{er} semestre		2 ^{ème} semestre	
Cours	Crédits (ECTS)	Cours	Crédits (ECTS)
UE 1 – 3 matières obligatoires :		UE 4 – 3 matières obligatoires :	
- Droit des affaires 1 (droit du financement des entreprises)	6	- Droit des affaires 2 (droit des entreprises en difficulté)	6
- Une matière au choix avec TD : Droit civil 1 (droit des sûretés et garanties du crédit) OU Fiscalité de l'entreprise 1	6	- Une matière au choix avec TD : Droit civil 2 (vente et contrats de distribution) OU Fiscalité de l'entreprise 2	6
- La matière non choisi, sans TD : Droit civil 1 OU Fiscalité de l'entreprise 1	4	- La matière non choisi, sans TD : Droit civil 2 OU Fiscalité de l'entreprise 2	4
UE 2 – 3 options parmi :		UE 5 – 3 options parmi :	
		- Propriété intellectuelle	

<ul style="list-style-type: none"> - Groupements à statut spécial - Droit des restructurations des entreprises - Droit de la banque et des marchés financiers - Droit du commerce international - Droit des assurances - Principes du management - Droit des entreprises et du foncier agricole 	12 (4 par matière)	<ul style="list-style-type: none"> - Droit pénal des affaires - Droit civil 3 (représentation, entreprise, services, arbitrage, transaction, contrats aléatoires) - Droit européen de la concurrence - Comptabilité financière - Procédures civiles d'exécution - Droit international et européen des transports - Droit aérien et spatial 	12 (4 par matière)
UE 3 – Langue vivante au choix (allemand, espagnol, italien)	2	UE 6 - Langue vivante au choix (allemand, espagnol, italien)	2
TOTAL	30	TOTAL	30

Master 1 Droit International et Droit Européen

1^{er} semestre		2^{ème} semestre	
Cours	Crédits (ECTS)	Cours	Crédits (ECTS)
UE 1 – 2 matières à TD parmi : <ul style="list-style-type: none"> - Droit international privé 1 - Contentieux international - Contentieux de l'Union Européenne - Droit international et européen des Droits de l'Homme + 2 matières sans TD : les deux matières non choisies avec TD parmi la liste ci-dessus	12 (6 par matière) 8 (4 par matière)	UE 4 – 2 matières à TD parmi : <ul style="list-style-type: none"> - Droit international privé 2 - Droit international public - Droit du marché intérieur - Droits fondamentaux de l'UE + 2 matières sans TD : les deux matières non choisies avec TD parmi la liste ci-dessus	12 (6 par matière) 8 (4 par matière)
UE 2 – 2 options parmi : <ul style="list-style-type: none"> - Droit pénal international et européen - Droit fiscal international et européen - Droit privé comparé - Droit public comparé 	8 (4 par matière)	UE 5 – 2 options parmi : <ul style="list-style-type: none"> - Droit pénal international et humanitaire - Droit international et européen des affaires 	8 (4 par matière)

<ul style="list-style-type: none"> - Droit du commerce international - Droit international économique - Droit européen du numérique 		<ul style="list-style-type: none"> - Droit européen de la concurrence - Droit international et européen des transports - Droit aérien et spatial - Droit de la nationalité des étrangers - Droit européen des innovations et du numérique - Droit des relations extérieures 	
UE 3 – Langue vivante au choix (allemand, espagnol, italien)	2	UE 6 - Langue vivante au choix (allemand, espagnol, italien)	2
TOTAL	30	TOTAL	30